



Ma grand mère me demande une pension alimentaire

Par **thom767**, le **18/02/2009** à **12:00**

Bonjour à tous,

Depuis quelque mois j'ai reçu deux courriers, puis un recommandé de la part des services sociaux de la ville où j'habite à la Réunion. Ils me demandent de verser une aide alimentaire pour ma grand-mère qui habite en Charente Maritime et que j'ai très peu rencontré dans ma vie.

Ma grand mère a trois enfants mariés, (dont ma mère qui est divorcée et qui ne touche qu'une faible retraite). Les deux autres enfants gagnent leur vie et ont des emplois stables.

Chacun des enfants a un ou plusieurs enfants, ce qui fait qu'il y a de 7 petits enfants en tout.

Vivant à la l'île de la Réunion sans activité salariale et ne touchant que le l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), je voudrais savoir :

Si je suis dans l'obligation de lui devoir une pension alimentaire (je dois gagner moins qu'elle) ?

Et est-ce que ce n'est pas d'abord à ses enfants de payer surtout ceux qui ont des emplois et un revenu convenable ?

Si je refuse que se passera t-il ?

Connaissez vous les droits ou les articles civils concernant mon sujet ?

Quels sont mes droits ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie de votre aide.

Jérémy.